

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le premier juillet deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Étaient présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Messieurs Thierry GEHENIAUX, Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Monsieur Mathieu GROSFILS, Mesdames Laurence LAMORISSE, Sylvie LALAUX, Hélène CONTESSE.

Étaient excusés: Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Romain HOURDEAUX

Procuration : Madame Florence DELLACHERIE ayant donné procuration à Madame Laurence LAMORISSE, Monsieur Romain HOURDEAUX ayant donné procuration à Monsieur Freddy THERY, en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en leur nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du trente juin deux mil vingt et un ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'Assemblée pour inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, à savoir :

- Adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au syndicat mixte Nord -Pas-de-Calais Numérique au titre de la Compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour rajouter ce nouveau point à l'ordre du jour.

### 1) Décision Modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes :

Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal,

Considérant l'adoption d'un emprunt pour l'achat de la maison sise 14 Place Stroh,

Vu le projet de décision modificative présentée par Madame GRIMIAUX dont les grandes orientations se résument ainsi :

Section	Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
Investissement	2135	D	0.00	110 000.00	110 000.00
Investissement	1641	R	0.00	110 000.00	110 000.00
Investissement	1641	D	0.00	1720.89	1720.89
Investissement	21318	D	121 439.60	- 1 965.03	119 474.57
Investissement	021	R	83 000.00	- 244.14	82 755.86
Fonctionnement	66111	D	0.00	244.14	244.14
Fonctionnement	023	D	83 000.00	- 244.14	82 755.86

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1.

### 2) Actualisation tarifaire des repas de cantine

Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux Finances, informe l'assemblée que la société de restauration API nous indique que les tarifs des repas livrés seront revalorisés au taux de 1.01 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Elle précise que la revalorisation effectuée au 1<sup>er</sup> septembre 2020 n'a pas été répercutée sur les prix des repas facturés aux parents en raison de la crise sanitaire.

Les tarifs proposés par la société API sont les suivants :

	Ancien Prix	Indice		Nouveau Prix
Repas livré enfant	2.94 €	X	1.0101	2.97 €
Repas livré adulte	3.67 €	X	1.0101	3.707 €

Actuellement, les prix facturés aux parents sont de :

- Repas livré enfant : 3.88 €
- Repas livré adulte : 4.60 €

Madame Arlette GRIMIAUX propose de facturer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 le repas enfant livré à 3.93 € et le repas adulte livré à 4.70 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs proposés par Madame Arlette GRIMIAUX, soit

- Repas livré enfant : 3.93 €
- Repas livré adulte : 4.70 €

### 3) Création de taxe de superposition de corps

Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux Finances, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il est interdit de percevoir la taxe sur les inhumations mais qu'une taxe « de superposition de corps » peut être instaurée. Le premier corps inhumé dans la concession n'est pas soumis à cette taxe mais l'inhumation des corps suivants peut donner droit à la commune de percevoir la taxe « de superposition de corps ». Madame Arlette GRIMIAUX propose d'instaurer cette taxe au cimetière de Doulers et demander 100 euros par inhumation à partir du deuxième corps inhumé dans la concession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'instauration de la taxe « de superposition de corps » et fixe à 100 euros par corps inhumé.

### 4) Plateau trapézoïdal rue Là-Haut

Monsieur Thierry GEHENIAUX informe l'assemblée que lors de la réunion en date du 10 juillet 2020, des projets de sécurisation avaient été présentés afin de constituer des dossiers de subvention. Monsieur Philippe WILLOT, agriculteur exploitant rue Là-Haut, a interpellé Monsieur le Maire sur le fait qu'un plateau trapézoïdal face à son exploitation allait causer des nuisances d'exploitation agricole importantes. Monsieur le Maire accompagné de Monsieur Thierry GEHENIAUX se sont rendus sur place afin de trouver une solution alternative. Monsieur le Maire propose de soumettre au directeur des services instructeurs le problème en lui proposant deux solutions possibles :

- Installation du plateau trapézoïdal en amont de la zone urbaine
- En deuxième possibilité : changer le projet du plateau en une installation de deux feux tricolores

Monsieur Mathieu GROSFILS indique qu'il faut étudier le coût de cette modification et la date de réalisation à respecter. Monsieur Jonathan DUTEIL souligne qu'il est nécessaire de demander plus de contrôles de la gendarmerie.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote de cette question en deux phases :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de négocier en priorité le déplacement du plateau trapézoïdal en amont de la zone urbaine
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 4 abstentions et 10 voix pour, autorise l'étude, si un déplacement du plateau n'est pas possible, de l'implantation de deux feux tricolores en lieu et place.

### 5) Trottoirs rue de la Chapelle Delcroix

Suite à des réclamations de parents concernant la sortie de l'école Galilée, Monsieur Thierry GEHENIAUX propose un projet de sécurisation avec la création de trottoirs le long de l'école et une ligne jaune de l'autre côté de la route accompagnée d'une interdiction de stationnement. Monsieur Mathieu GROSFILS propose d'installer des barrières ou bornes ou prévoir une hauteur importante du trottoir afin d'accentuer la sécurisation. Monsieur le Maire précise qu'afin

d'éviter les stationnements intempestifs au niveau du carrefour, il est nécessaire de prévoir des bandes jaunes aux quatre coins du carrefour pour interdire le stationnement. De plus, des contrôles de la gendarmerie seront demandés pour la rentrée scolaire.

Madame Arlette GRIMIAUX précise que la route de Sars Poteries est également dangereuse à cause de nombreux excès de vitesse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet de création de trottoirs et de bandes jaunes pour éviter le stationnement rue de la Chapelle Delcroix et aux quatre coins du carrefour.

#### 6) Avancement des travaux du Béguinage

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une grue arrive dès lundi 12 juillet pour commencer les gros œuvres. Il explique que Monsieur GONPAZ, propriétaire du château, est opposé au projet dans sa forme actuelle (aménagement mitoyen). Un courrier qui a été traduit en anglais pour une meilleure compréhension lui a été adressé et est resté sans réponse. Monsieur le Maire précise que des travaux devaient être effectués sur la propriété du château à la charge de Promocil afin d'améliorer le cadre de vie. Au vu du silence de Monsieur GONPAZ, Monsieur le Maire propose de modifier le projet établi à l'origine et de restaurer le local dit « des Jeunes » qui pourra devenir un lieu intergénérationnel.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification du projet et la restauration du local.

#### 7) Lotissement rue Chapelle Delcroix / rue du Trisson

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que quatre compromis de vente ont déjà été signés chez Maître Louis THERY. Il rappelle que la Commune doit aménager les entrées de terrain et amener les raccordements d'eau, électricité et gaz aux entrées des terrains afin de les viabiliser. Monsieur le Maire annonce également qu'il a reçu un projet de micro crèche sur l'une des parcelles. Il demande si les parcelles sont uniquement à titre de construction de maison individuelle ou si l'on peut établir un projet de micro crèche sur une parcelle de terrain. Madame Laurence LAMORISSE trouve ce projet intéressant. Il indique également que Madame Elise CUFFEL va avoir son bâtiment médical vide. La 3CA peut prendre en charge jusque 700 euros par mois pour l'installation d'un médecin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise les travaux de viabilisation des terrains, la réfection des voiries concernées ainsi que le projet de micro crèche.

#### 8) Demande de Subvention AMF-AD

Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux finances, rappelle que lors de la réunion en date du 18 février 2021, l'assemblée avait décidé de reporter le vote de la subvention demandée par l'association AMF-AD. Madame Arlette GRIMIAUX propose de se positionner, au vu que la SSES n'a pas renouvelé sa demande de subvention pour l'enfant SISOEF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 1 abstention et 13 voix pour, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 125 euros à l'association AMF-AD.

#### 9) Marché de Noël

Monsieur Cyril BETH informe l'assemblée que la date du marché de Noël sera le 11 Décembre 2021. Monsieur le Maire souhaiterait que les sachets offerts à l'occasion de la Saint Nicolas aux enfants de l'école soient réitérés et demande à Monsieur Cyril BETH d'envoyer le plus rapidement la réservation de matériel à la 3CA.

#### 10) Adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au syndicat mixte Nord -Pas-de-Calais Numérique au titre de la Compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif »

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, par délibération en date du 28 juin 2021, a sollicité son adhésion au syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif ». Cette adhésion permettra à la communauté de communes de

financer la mise en place et le fonctionnement d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré du territoire intercommunal.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes a notifié la décision du Conseil de Communauté à l'ensemble des Maires des Communes pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois au syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique au titre de la compétence « usages numériques / NTIC en matière numérique éducatif »

## 11) Questions diverses

- Compte-rendu de la réunion de l'AJI : Monsieur Cyril BETH annonce que 8 jeunes de la commune étaient venus à la réunion pour relancer l'AJI. Ils étaient motivés et avaient des questions (local – petites actions pour faire des sorties). Ils ont créé un groupe messenger et prévoient une nouvelle réunion début septembre. Ils se sont proposés pour aider à la préparation du 14 juillet et à aider au nettoyage de la commune. Monsieur le Maire souhaiterait intégrer deux jeunes au Conseil Municipal comme membre consultatif et représentant de la jeunesse. Une demande de renseignements va être faite auprès de l'Nord.
- Compte-rendu des réunion ELFE : Madame Sylvie LALAUX informe l'assemblée que la commune recevra les artistes de ELFE le samedi 25 septembre 2021 avec le programme suivant : 18 heures : apérotomanie (spectacle accueillant 40 spectateurs qui sont à la fois acteurs, spectateurs et consommateurs), 18 heures 30 : petits rendez-vous sur la place (petits spectacles dans une caravane ou une vieille 403) qui sont payants (9 euros), 19 heures 30 : apérotomanie. Il y aura également le concert à l'église de Vanessa WAGNER.
- Mercredi 22 septembre à l'église : concert de Lucien et Emilie BERRIER, habitant notre commune.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.